

# Rapport annuel

—

2021



**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Tribunal d'arrondissement de la Gruyère**

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2021 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Bulle, le 21 janvier 2022

Philippe Vallet

Président en charge des affaires administratives en 2021

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2021

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

#### Organisation et composition au 31.12.2021

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Camille Perroud Sugnaux, Philippe Vallet, Présidents

Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Peter Rentsch, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

**Tribunal civil et pénal** : Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Damien Blanc, Jacqueline Brodard, Michel Castella, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Maryse Gapany Joye, Joseph Geinoz, Stéphane Giller, Patrice Morand, Claudia Romanens, Christian Wyssmüller, Assesseurs

**Tribunal des prud'hommes** : Nicolas Oberson, Philippe Vallet, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Caroline Gauch, Peter Rentsch, Suppléants du Président ; Yolande Progin, Pierre Rouiller, Assesseurs ; Philippe Clément, François Ducrest, Annick Remy, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

**Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse** : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Assesseur ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

En 2021, la présidence administrative du TRGR était assumée par Monsieur le Président Philippe Vallet et la vice-présidence par Madame Frédérique Bütikofer Repond. En 2022, cette dernière assumera donc la présidence administrative du Tribunal tandis que la vice-présidence sera du ressort de Madame la Présidente Camille Perroud Sugnaux.

#### 1.1.1.2 Ressources en magistrats

#### Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2020	2021
Bütikofer Repond Frédérique	Présidente	0.5	0.5
Dey Gremaud Claudia	Présidente	1	1
Perroud Sugnaux Camille	Présidente	0.5	0.5
Vallet Philippe	Président	1	1
Oberson Nicolas	Président du Tribunal des prud'hommes	0.1	0.1
	<b>Total</b>	<b>3.1</b>	<b>3.1</b>

Les magistrats sus-évoqués ont exercé leur activité de façon inchangée jusqu'au 31 décembre 2021. A cette dernière date, le Président Philippe Vallet, qui a atteint l'âge de 65 ans, a dû prendre sa retraite. Le magistrat élu, à un taux de 100 % est Monsieur Romain Lang, avocat de formation et ancien Greffier-chef du Tribunal de la Veveyse, qui remplacera le Président Vallet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

<b>Équivalents plein temps EPT au 31.12.</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Total EPT <b>Greffiers</b> (postes permanents)	5.4	4.9
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	2	2
Total EPT <b>Collaborateurs administratifs</b> (postes permanents)	4.6	4.6
Total EPT <b>Apprentis collaborateurs administratifs</b>	2	1
<b>Total</b>	<b>14.0</b>	<b>12.5</b>

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 31 mars 2021, puis du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021, Madame Arbresha Shaqiri a travaillé en qualité de greffière de première instance avec un contrat de JDE (Jeunes demandeurs d'emploi), de 6 mois, reconduit une seconde fois à 100 %.

Par ailleurs, en janvier 2021, le TRGR s'est vu accorder un greffier supplémentaire à un taux de 50 % en la personne de Madame Jessica Boucard, qui a débuté son activité au 1<sup>er</sup> février 2021. Pour le mois de janvier 2021, Mesdames Tiffany Currat et Hourri Rousseau ont pu augmenter leur taux d'activité de respectivement 20 % et 30 % en attendant l'arrivée de Madame Boucard.

Dans le tableau sus-évoqué relatif aux « Ressources greffe et secrétariat » figure sous la rubrique « Greffiers (postes permanents) » 5,4 EPT en fonction de l'activité de Madame Arbresha Shaqiri. En revanche au 31 décembre 2021, Madame Shaqiri ayant cessé son activité au 30 septembre 2021, les EPT de greffiers ne s'élèvent plus qu'à 4,9.

Par ailleurs, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2021, Madame Francine Pittet a été nommée présidente ad hoc, avec pour greffière Madame Morane Sansonnens, les deux à un taux de 100 %. Le contrat de Morane Sansonnens a été prolongé d'un mois soit du 18 octobre au 17 novembre 2021, afin qu'elle puisse dans toute la mesure du possible terminer les rédactions des décisions rendues par Madame Francine Pittet.

Dernier point à relever, le Tribunal de la Gruyère a pu compter sur la présence d'un apprenti « MPC 3 + 1 » du 16 août 2020 au 15 août 2021 en la personne de Monsieur Mario Pina Balde. En automne 2021, ce poste n'a pu être repourvu faute de candidat.

Il sera toutefois dans toute la mesure du possible repourvu en 2022.

### 1.1.1.4 Locaux

Les locaux du Tribunal de la Gruyère lui donnent toujours satisfaction. Toutefois, le problème de l'hygrométrie relevé dans le rapport précédent, hygrométrie trop basse en hiver, perdure sans qu'aucune solution n'ait été proposée, ce qui demeure particulièrement préoccupant en période de pandémie.

## 1.1.2 Activité juridictionnelle

### 1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail demeure encore et toujours très élevée. Le nombre de causes soumises à la connaissance du Tribunal de la Gruyère est demeuré stable par rapport à celui de l'année 2020 au cours de laquelle un fléchissement du nombre d'affaires civiles avait pu être observé par rapport aux années précédentes tandis que le nombre d'affaires

---

pénales a quant à lui augmenté en 2021. Le TRGR a enregistré un total de 2105 nouvelles affaires en cette année 2021 contre 2026 l'année passée.

Chaque membre du Tribunal a fait de son mieux pour parvenir à liquider un maximum de causes dans des délais encore raisonnables, but qui n'a pas toujours été atteint. Toutefois, les demandes en personnel supplémentaire requises depuis de nombreuses années ont abouti en décembre 2021, en ce sens qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- un poste de magistrat à 60 % supplémentaire a été octroyé au Tribunal civil de la Gruyère ;
- les présidentes pénalistes bénéficieront chacune d'une augmentation du taux de leur activité de 10 % ;
- un poste de greffier supplémentaire à un taux de 80 % a été octroyé, pour renforcer les greffiers civilistes ;
- un poste de secrétaire à 80 % a été octroyé ;

Les remarques formulées dans le rapport précédent relatif à l'activité juridictionnelle en général demeurent toutefois pleinement valables, notamment pour les raisons qui seront évoquées au point suivant.

#### 1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En civil, le nombre d'affaires enregistrées, toutes causes confondues, s'élève cette année à 1831 alors que l'année précédente il s'était élevé à 1805.

Les magistrats composant le Tribunal civil et pénal de la Gruyère tiennent à remercier sincèrement les autorités politiques pour leur soutien et l'octroi de personnel supplémentaire évoqué.

Dans les rapports précédents (2019 et 2020), avait été relevée la complexification des causes, en particulier en matière de méthode de calcul de pensions dans les affaires familiales. Cette dernière remarque conserve toute son acuité en raison de la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral contenue à l'arrêt 5A\_311/2019 du 11 novembre 2020 qui unifie le calcul des contributions alimentaires pour toute la Suisse et qui a pour conséquence une complexification accrue des procédures matrimoniales. Selon l'expérience des magistrats civilistes pour l'année 2021, il n'est pratiquement plus possible de concilier les parties lors de la première audience, les avocats faisant en l'état preuve d'une grande frilosité qui les amène à préférer que l'autorité judiciaire statue plutôt que de conseiller à leur client la conclusion d'une convention. Or, les années précédentes, un pourcentage supérieur à 50 % des procédures matrimoniales pouvait être liquidé lors de la première audience, ce qui entraîne inévitablement une surcharge considérable des autorités civiles de première instance et par contrecoup des cours civiles du Tribunal cantonal en charge des nombreux recours suscités en l'état par ce nouvel état de fait.

A relever par ailleurs que, alors que les parties devraient fournir à l'autorité judiciaire tous les éléments permettant d'établir revenus et charges, en fonction de la nouvelle méthode de calcul, il est rarissime que tel soit le cas.

Les magistrats civilistes du Tribunal de la Gruyère redoutent dès lors que le 60 % de magistrat supplémentaire accordé ne permette que difficilement de combler la surcharge de travail due à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral.

Heureusement, il convient de relever que nous avons bénéficié de l'aide permanente et efficace de la Cellule judiciaire itinérante tout au long de l'année 2021. Ainsi, 181 nouveaux dossiers ont été attribués à Madame la Présidente Lorraine Vallet et à son équipe. Qu'ils soient ainsi tous remerciés pour leur soutien. 188 dossiers ont ainsi été liquidés par cette équipe de renfort au cours de l'année 2021. Nous tenons à relever que leur soutien pour les années suivantes demeurera indispensable.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre tribunal.

#### 1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2021, le nombre total de nouvelles affaires pénales enregistrées s'élève à 274 dossiers. Nous constatons une augmentation par rapport à 2020 dont le nombre de dossiers enregistrés s'élevait à 232.

---

Le nombre des affaires liquidées en 2021 est stable bien qu'en légère augmentation. Les remarques relatives à la charge de travail faites dans le rapport annuel 2020 sont toujours valables. Nous devons également constater que les greffiers-ères font toujours face à une grande charge de travail qui ne permet pas toujours de respecter des délais raisonnables pour la liquidation des dossiers.

Pour le surplus, cf. statistiques.

#### 1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

De façon générale, les rapports avec les avocats ainsi qu'avec les autres autorités demeurent bons, les difficultés évoquées relativement à l'application de la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de calcul des contributions d'entretien n'étant pas de nature à modifier cette appréciation.

#### 1.1.2.5 Formation

Philippe Vallet :

- Journée du droit successoral (visioconférence, 1 jour) ;
- Journée de la PPE (visioconférence, 1 jour) ;
- Journée OAF (1 jour).

Claudia Dey Gremaud :

- Conclusions en procédure civile et pénale (visioconférence, 1 jour) ;
- Journée OAF (1 jour).

Camille Perroud Sugnaux :

- Journée du droit pénal (1 jour) ;
- Formation de développement personnel Droit au but en 5 minutes – réussir son pitch (visioconférence, 1 jour) ;
- Formation de développement personnel Entretenir son plaisir au travail grâce à la psychologie positive (visioconférence, 1 jour).

Frédérique Buetikofer Repond :

- Conférence GEMME Concilier d'abord, juger ensuite (1/2 jour).

Nicolas Oberson :

- Conférence GEMME Concilier d'abord, juger ensuite (1/2 jour) ;
- Journée OAF (1 jour).

#### 1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Le Tribunal de la Gruyère propose au Conseil de la magistrature de réexaminer les données requises pour l'élaboration du rapport annuel.

Par exemple, la détention préventive n'existe plus depuis le 31 décembre 2010. De plus, il est nécessaire de définir certains termes du rapport pour s'assurer une harmonisation des statistiques. P.ex. en matière pénale, il est demandé

le nombre d'indemnités requises par des personnes acquittées, sans préciser s'il peut s'agir aussi d'indemnité partiellement accordée. Enfin, certains totaux sont incongrus puisqu'ils cumulent des chiffres de nature différente. Partant, une refonte du rapport et une amélioration du système informatique permettant une recherche exacte des données nécessaires à l'établissement de celui-ci mériteraient d'être réalisées.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2019</b>	2090	2080	666
<b>2020</b>	2026	1980	730
<b>2021</b>	2105	2172	700

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021
Français	2088	2018	2100
Allemand	2	8	5

Evolution 2020-2021 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	97	99	88	101	155	158
Présidents civils	1618	1657	1605	1733	406	361
Tribunal des prud'hommes	8	10	8	9	13	14
Présidents tribunal des prud'hommes	52	47	52	52	15	9
Tribunal des baux	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des baux	31	18	34	15	2	5
Tribunal pénal	19	22	20	26	13	9
Président du Tribunal pénal	12	13	13	14	2	1
Juge de police	201	239	173	222	126	143
<b>Total</b>	<b>2026</b>	<b>2105</b>	<b>1980</b>	<b>2172</b>	<b>730</b>	<b>700</b>

## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>						
Tribunal pénal	0	10	9	4	3	0
Juge de police	25	40	49	84	23	1
<b>Tribunal civil</b>						
Droit de la famille	3	5	11	11	20	20
Actions résultant des contrats	0	0	0	2	1	11
<b>Président tribunal civil</b>						
Divorce sur requête commune avec accord complet	2	31	51	15	3	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	3	12	15	20	11	5
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	8	3	10	6	4	7
Mainlevée	84	340	19	3	0	0
<b>Juridiction des prud'hommes</b>						
Président	13	25	9	5	0	0
Tribunal	0	0	1	2	2	4
<b>Juridiction des baux</b>						
Président	2	13	0	0	0	0
Tribunal	0	0	0	0	0	0

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Tribunal d'arrondissement

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires en cours au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2018</b>	90	83	143	47
<b>2019</b>	96	106	134	44
<b>2020</b>	97	88	155	43
<b>2021</b>	99	101	158	47

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	90	96	97	99
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements rendus	2020	2021
<b>A. Code civil</b>	76	<b>75</b>
1. Droit des personnes	1	0
2. Droit de la famille	72	70
a) divorce	57	52
b) modification de jugements de divorce	15	17
c) séparation de corps	0	0
d) divers	0	1
3. Droit des successions	0	1
4. Droits réels	3	4
<b>B. Code des obligations</b>	7	<b>20</b>
1. Actions résultant des contrats	7	14
2. Actions résultant d'actes illicites	0	1
3. Droit des sociétés	0	2
4. Autres	0	3
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	5	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>101</b>

### 1.2.3.2 Présidents de tribunal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires en cours au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant- dernière année
<b>2018</b>	1709	1680	374	12
<b>2019</b>	1672	1665	387	17
<b>2020</b>	1618	1605	406	29
<b>2021</b>	1657	1733	361	49

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	1709	1672	1615	1656
Allemand	0	0	3	1

Objets des jugements et ordonnances rendus	2020	2021
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	80	<b>105</b>
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	1	1
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	74	65
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	26	38
5. Mesures provisionnelles et leur modification	137	165
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	8	15
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	286	322
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	779	807
a) Mainlevée	474	446
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	0	1

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	0	0
d) Ouverture de la faillite	147	195
e) Suspension de la faillite faute d'actif	43	51
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	56	38
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a al. 4 LP)	1	0
h) Clôture de la faillite	30	57
i) Séquestre	8	14
j) Procédures concordataires	0	0
k) Divers	20	5
<b>9. Annulation de titres</b>	<b>23</b>	<b>33</b>
<b>10. Commissions rogatoires</b>	<b>36</b>	<b>34</b>
<b>11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>103</b>	<b>92</b>
a) Transaction	18	18
b) Autorisation de procéder	33	<b>41</b>
c) Proposition de jugement acceptée	3	2
d) Jugement	12	9
e) Autres	37	22
<b>13. Divers</b>	<b>54</b>	<b>55</b>
<b>Total</b>	<b>1608</b>	<b>1733</b>

<b>Taux de conciliation et de liquidation globale des procédures selon les art. 197 ss CPC*</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>97</b>	<b>106</b>	<b>103</b>	<b>92</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>25.77%</b>	<b>26.42%</b>	<b>20.39%</b>	<b>26.08%</b>
a) Transaction	23.71%	19.81%	17.48%	23.91%
b) Proposition de jugement acceptée	2.06%	6.60%	2.91%	2.17%
<b>2. Autres modes de liquidations</b>				
a) Jugement	21.65%	13.21%	11.65%	<b>13.04%</b>
b) Autres	23.71%	29.25%	35.92%	<b>16.31%</b>
c) Autorisation de procéder	28.87%	31.13%	32.04%	<b>44.57%</b>
<b>3. Taux de liquidation global</b>	<b>45.36%</b>	<b>42.45%</b>	<b>47.57%</b>	<b>29.35%</b>

\* cf. Meier, Isaak; Scheiwiler, Sarah (2014). Erfolg des Schlichtungs- und Urteilsvorschlagsverfahrens nach neuer ZPO. Zeitschrift für Schweizerisches Recht (ZSR), 133:155-ff.

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Présidents des tribunaux des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2018</b>	18	70	2	15	57	14
<b>2019</b>	13	54	3	12	37	15
<b>2020</b>	15	52	8	10	34	15
<b>2021</b>	14	47	5	11	36	9

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	70	54	52	47
Allemand	0	0	0	0

### 1.2.4.2 Tribunaux des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2018</b>	23	10	3	5	6	19
<b>2019</b>	19	12	2	5	11	13
<b>2020</b>	13	8	6	1	1	13
<b>2021</b>	13	10	6	2	1	14

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	10	12	8	10
Allemand	0	0	0	0

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Présidents du tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2018</b>	16	104	101	19
<b>2019</b>	20	111	111	20
<b>2020</b>	20	83	87	16
<b>2021</b>	16 (2)	50 (18)	47 (15)	19 (5)

Chiffres entre parenthèses = arrondissement de la Gruyère

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	104	111	83	50 (18)
Allemand	0	0	0	0

Chiffres entre parenthèses = arrondissement de la Gruyère

### 1.2.5.2 Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2018</b>	17	29	24	22
<b>2019</b>	21	30	31	20
<b>2020</b>	19	25	20	24
<b>2021</b>	24 (0)	32 (0)	23 (0)	33 (0)

Chiffres entre parenthèses = arrondissement de la Gruyère

Langue des affaires enregistrées	2018	2019	2020	2021
Français	29	30	25	32 (0)
Allemand	0	0	0	0

Chiffres entre parenthèses = arrondissement de la Gruyère

## 1.2.6 Assistance judiciaire

### 1.2.6.1 En matière civile

#### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2018	173	0	2	23	198
2019	191	1	2	23	217
2020	233	0	3	48	284
2021	265	0	7	42	314

#### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2018	23	0	1	1	25
2019	21	0	2	0	23
2020	12	1	1	0	14
2021	19	0	0	1	20

## 1.2.7 Affaires pénales

### 1.2.7.1 Tribunaux pénaux d'arrondissement

#### Nombre de personnes jugées

2018	2019	2020	2021
22	34	20	27

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Amendes	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2018	22	6	13	6	16	0
2019	30	7	17	12	19	2
2020	19	0	4	6	5	3
2021	25	4	6	11	16	0

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2018</b>	22	12	10	21	1	5	17	22	0
<b>2019</b>	34	18	16	32	2	7	27	34	0
<b>2020</b>	20	8	12	17	3	3	17	20	0
<b>2021</b>	27	9	18	25	2	3	24	27	0

Nombre d'infractions	2020	2021
<b>1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
a) Meurtre	0	1
a) Assassinat	0	0
b) Meurtre passionnel	0	0
c) Homicides par négligence	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0
e) Lésions corporelles	1	5
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	1	1
g) Rixe/Agression	0	0
h) Divers	1	2
<b>2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)</b>	<b>27</b>	<b>9</b>
a) Abus de confiance	1	0
b) Vol	11	3
c) Brigandage	0	0
d) Dommages à la propriété	9	2
e) Escroquerie	4	2
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	0
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0
h) Extorsion et chantage	0	1
i) Gestion déloyale	1	0
j) Recel	1	0
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	0
l) Divers	0	1
<b>3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)</b>	<b>10</b>	<b>6</b>
a) Menaces	1	1
b) Contrainte	0	1
c) Violation de domicile	9	3
d) Divers	0	1
<b>5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)</b>	<b>0</b>	<b>13</b>
a) Mise en danger du développement de mineurs	0	2
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	0	7
c) Divers	0	4

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	0	0
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0
b) Divers	0	0
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	1	0
a) Incendie intentionnel	1	0
b) Incendie par négligence	0	0
c) Divers	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	2	0
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	2	2
a) Induction de la justice en erreur	1	0
b) Blanchissage d'argent	1	2
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0
d) Divers	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0
17. Infractions à la LCR	5	7
a) Art. 90 ch. 1	1	2
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	2	0
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	0	1
d) Art. 94 (vol d'usage)	0	0
e) Art. 95 (circulation sans permis)	0	1
f) Divers	2	3
18. Infractions à la LStup	15	29
19. Infractions à la LALEtr	0	0
20. Infractions à la LArm	1	1
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	18	12
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>89</b>

#### 1.2.7.2 Juge de police

<b>Nombre de personnes renvoyées</b>			
<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
123	165	172	216

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Peines assorties du sursis	Amendes	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2018</b>	22	37	29	51	14
<b>2019</b>	26	31	40	36	16
<b>2020</b>	28	21	36	47	20
<b>2021</b>	30	22	40	41	29

	Personnes renvoyées	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2018</b>	123	67	16	33
<b>2019</b>	165	63	20	45
<b>2020</b>	172	65	26	45
<b>2021</b>	216	71	40	49

Langue des affaires	2018	2019	2020	2021
Français	123	165	172	212
Allemand	0	0	0	4

Nombre d'infractions	2020	2021
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>58</b>	<b>66</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	17	9
b) Infractions contre le patrimoine	6	2
c) Atteinte à l'honneur	8	9
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	2	9
e) Insoumission à une décision de l'autorité	1	2
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0
g) Divers	24	35
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
a) Art. 8 LACP	0	0
b) Divers	3	3
<b>3. Infractions</b>	<b>78</b>	<b>134</b>
a) à la loi sur la pêche	1	0
b) à la loi sur la chasse	0	0
c) au code forestier	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	1
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0
f) à la loi sur les étrangers	14	18
g) à la loi sur la protection civile	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	0	0

Nombre d'infractions	2020	2021
i) à la loi sur la protection des eaux	0	1
j) à la loi sur les transports publics	4	4
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	0
l) à la loi sur le chômage	0	1
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	20	41
o) à la loi sur les stupéfiants	12	12
p) Infractions à la LArm	3	4
q) Divers	24	52
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>203</b>

### 1.2.7.3 Récapitulation

#### 1.2.7.3.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal d'arrondissement	Juge de police	Total
<b>2018</b>	22	123	145
<b>2019</b>	34	165	199
<b>2020</b>	20	172	192
<b>2021</b>	27	216	243

Nature du jugement	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	0	40	40
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	2	20	22
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	25	30	55
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires	4	22	26
à l'amende	16	41	57
assorties du sursis	6	40	46
assorties du sursis partiel	11	0	11
Retrait de plainte ou d'opposition	0	49	49
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>222</b>	<b>261</b>

### 1.2.7.3.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal d'arrondissement	Juge de police	Total
<b>2018</b>	8	13	21
<b>2019</b>	10	11	21
<b>2020</b>	2	12	14
<b>2021</b>	8	7	15

### 1.2.7.3.3 Détention préventive

	Nombre de prévenus en détention préventive au moment du jugement	Nombre de jours de détention avant jugement
<b>2018</b>	9	4483
<b>2019</b>	10	4510
<b>2020</b>	6	6533
<b>2021</b>	9	5391